



Demande de naturalisation par mariage

Par **fiach nada**, le **08/01/2016** à **03:21**

Bonjour, je suis rentrée en 2005 en France et j'ai effectué des études en lettres à savoir une licence et un master. Depuis février 2012 je suis mariée à un français. Cependant suite à la stérilité de mon mari, nous avons décidé de se séparer pour quelques mois afin de bien se décider quand à notre avenir. Nous avons fait une séparation auprès de la caf. Actuellement notre vie commune a repris. Cela fait 4 ans que nous sommes mariés. Je souhaite faire faire une demande de naturalisation par mariage dans les mois prochains. Est-ce que la séparation qui avait été faite pour quelques mois va me pénaliser en sachant que nous avons toujours gardé un logement en commun? En cas de refus que faire? Puis refaire une nouvelle demande? La préfecture va-t-elle me considérer comme fraudeuse au vu de cette séparation momentanée qui a permis à notre couple de savoir ce qu'on veut exactement car la nouvelle de la stérilité n'était pas facile à gérer. Est-ce que la préfecture enquête auprès de la caf? Aie-je le droit de faire la demande de naturalisation?